



Haute école pédagogique du canton de Vaud
Filière Formation continue certifiée

Présentation de la formation

CAS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire : option Délégué·e PSPS

15 crédits ECTS Volée 2024-2026

Plus d'informations sur candidat.hepl.ch/cas-psps-de

hep/

Table des matières

Préambule	4
Introduction	4
Formations continues certifiées de la HEP Vaud	5
Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud	5
Séance d'information	
Présentation générale	6
Compétences travaillées	6
Public cible	6
Organisation des études	6
Programme de la formation	7
Calendrier de la formation	11
Structure modulaire du programme	11
Tableau de correspondance entre les modules et les compétences visées	12
Principe de l'évaluation	12
Evaluation des modules et du cursus	12
Frais d'inscription et taxes	13
Admission et services HEP	14
Conditions d'admission	14
Procédure d'inscription à la formation	14
Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s	15
Inscription en tant qu'auditrices ou auditeurs	
Carte d'inscription	15
Conditions en cas de désistement	15
Délivrance des titres et du supplément au diplôme	15
Campus de la HEP Vaud	16
Base juridique	16

Dernière modification le 13.03.2024

Introduction

Ce CAS est destiné aux enseignantes et enseignants désirant promouvoir par l'exercice d'une fonction spécifique un climat favorable aux apprentissages scolaires et sociaux au sein de leur établissement. La formation offre ainsi deux options : " Délégué-e PSPS " ou " Médiation scolaire ". Ce document vous présente de manière détaillée le programme du CAS option " Déléguée, Délégué PSPS ".

Nous regroupons ces deux fonctions sous le terme d'intervenantes et intervenants en promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) qui auront pour tâche d'être attentifs à la qualité de vie à l'école. Le développement d'une pratique interdisciplinaire au sein de l'équipe PSPS leur permettra de maintenir et de renforcer les liens de coopération entre les partenaires de l'école. Le rôle spécifique de la déléguée et du délégué PSPS consiste à promouvoir et coordonner des projets de promotion de la santé et de prévention, pour répondre aux besoins identifiés des élèves, tout en prenant en compte l'ensemble des acteurs de son établissement ou de son institution.

La formation prépare les participantes et participants à l'exercice de la fonction de déléguée ou délégué dans le cadre de la PSPS. L'exercice de cette fonction implique une articulation avec d'autres fonctions, telles que les médiatrices et médiateurs scolaires, infirmières et infirmiers scolaires et médecins scolaires, qui s'inscrivent dans la réalisation d'une mission commune. Définie en collaboration étroite avec l'Unité PSPS, la formation articule apports théoriques et réalités du terrain. Elle propose des outils d'analyse et de compréhension des besoins auprès des acteurs de l'établissement. Elle favorise l'appropriation d'outils méthodologiques, de réflexion, de positionnement, d'action et d'évaluation nécessaires à l'exercice de la fonction de déléguée ou délégué. La formation permet aux participantes et participants de renforcer leur participation active dans l'équipe PSPS. Elle les amène également à développer des compétences en construction, planification et évaluation de projets PSPS, en leur permettant d'identifier et réguler leur implication dans les situations rencontrées.

La formation débouche sur l'obtention du titre CAS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire : option Déléguée, Délégué PSPS. Dispensé depuis 2010 à la HEP Vaud, ce programme de 2024 correspond à la 13ème édition du CAS et également à la deuxième d'une nouvelle formule résultant de la révision du CAS PSPS option Déléguée, Délégué PSPS. Fondée sur les évaluations des années précédentes, et divers dispositifs de consultation, elle a abouti à une meilleure cohérence du CAS PSPS, en adéquation avec les défis rencontrés sur le terrain, et à l'instauration d'une collaboration interinstitutionnelle avec la Haute Ecole de la Santé de La Source, sous la forme d'un module commun avec le DAS en promotion de la santé et prévention dans la communauté que suivent les infirmières, infirmiers scolaires. Ce module met davantage l'accent sur la construction d'une posture et d'un rôle professionnel de promotion de la santé en milieu scolaire. Cette révision étant en cours, certains éléments peuvent être amenés à évoluer.

Le programme ouvre annuellement.

15 ECTS

Lieu de la formation

Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Lausanne

[Accès et plans des sites](#)

Direction

[Marco Allenbach](#), UER DV,
Responsable de programme

[Piera Gabola](#), UER DV,
Responsable de programme

[Carole Moix Wolters](#), UER DV,
Responsable de programme

[Amaury Daele](#), FCC,
Responsable pilotage

[Claudio Morganella](#), FCC,
Responsable pilotage

Equipe pédagogique

Formatrices et formateurs
issus de l'UER "Développement
de l'enfant à l'adulte" (DV)
accompagnés par différents
intervenants et intervenantes
externes.

Liens utiles

- [Informations admissions](#)
- [Formulaire d'admission](#)
- [Questions fréquentes](#)

Formations continues certifiées de la HEP Vaud

Ce programme est proposé par la Filière de formation continue certifiée et l'Unité d'enseignement et de recherche "Développement de l'enfant à l'adulte".

Les formations de type :

- Certificate of Advanced Studies (CAS), de 10 à 29 crédits ECTS
- Diploma of Advanced Studies (DAS), de 30 à 59 crédits ECTS
- Master of Advanced Studies (MAS), dès 60 crédits ECTS

sont des formations continues certifiées qui font suite à une formation initiale (titre d'enseignement, bachelor, master ou titre jugé équivalent).

La Filière de formation continue certifiée, en collaboration avec les Unités d'enseignement et de recherche (UER) concernées, s'engage à concevoir l'ingénierie de la formation, coordonner la formation et assurer un suivi qualité visant l'amélioration constante des prestations fournies.

Principes généraux des formations certifiées de la HEP Vaud

Les formations continues certifiées de la HEP Vaud sont l'occasion de développer ou d'approfondir des compétences spécifiques permettant d'assumer des activités professionnelles exigeantes. Pour ce faire, elles se fondent notamment sur les principes suivants:

- Former des professionnels et professionnelles capables d'une approche réflexive et autocritique de leurs intentions, de leurs actions et de leurs résultats
- Former des professionnelles et professionnels capables de formaliser des réflexions en mobilisant ressources théoriques, savoirs professionnels et expériences pratiques
- Prendre en compte l'expérience des participant·e·s, l'environnement socioprofessionnel de chacune et chacun et les conditions d'exercice de sa pratique
- S'appuyer sur des problématiques professionnelles identifiées et des situations significatives
- Faire appel à des modalités pédagogiques variées, alliant apports conceptuels, mises en situation, débats, travaux en groupe, échanges avec les milieux professionnels en Suisse et à l'étranger
- Favoriser les interactions et s'appuyer sur les ressources collectives et variées des participants et participantes ainsi que d'experts et d'expertes afin de participer à la co-construction des savoirs dans une optique de développement et d'enrichissement mutuel
- Offrir des espaces d'intégration pour favoriser un transfert effectif dans les pratiques professionnelles et la création de liens entre les divers éléments de formation
- Inclure dans la formation les résultats récents de la recherche

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Compétences travaillées

A l'issue de la formation, les participantes et participants seront capables de :

En termes de **connaissances et compréhension** :

1. Connaître les enjeux de la PSPS (Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) et construire une posture théoriquement et empiriquement fondée dans le domaine ;
2. Identifier les déterminants et les dynamiques de l'organisation scolaire et communautaire ;
3. Connaître une variété d'outils théoriques et pratiques favorisant, d'une part, l'analyse de l'existant dans une optique de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire et, d'autre part, l'ancrage de la PSPS dans un établissement scolaire;

Du point de vue de **l'application des connaissances et de la compréhension** :

4. Engager et soutenir la mise en place de projets d'établissement en lien avec les enjeux de la PSPS, notamment en développant une démarche faisant évoluer l'établissement vers une meilleure prise en compte de la PSPS;

En termes de **capacité de former des jugements** :

5. Situer leur rôle et leur marge d'action en tant que personne-ressource en PSPS ;
6. Identifier les leviers, freins et pistes pour intégrer et développer les démarches de PSPS dans un établissement scolaire, en collaboration avec les acteurs concernés ;

Savoir-faire en termes de communication :

7. Communiquer de façon compréhensible et fondée sur les enjeux de la PSPS ;
8. Se constituer comme un-e interlocuteur-trice de référence et comme ressource qui fédère autour des questions de PSPS;

Du point de vue de la **capacité d'apprentissage en autonomie** :

9. S'engager dans une démarche réflexive sur sa pratique pour renforcer sa posture professionnelle dans le domaine de la PSPS ;
10. S'engager dans une démarche réflexive sur son établissement pour identifier de possibles pistes d'action allant dans le sens de la PSPS, à travers notamment un esprit de veille scientifique et pédagogique.

Les objectifs de formation sont conformes aux exigences pour la formation continue de niveau tertiaire du Cadre de qualification national (nqf.ch-HS) adopté par les hautes écoles suisses.

Public cible

Ce programme de formation CAS est ouvert à tout professionnel concerné dans sa pratique professionnelle par la promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, en particulier les personnes exerçant ou souhaitant exercer au sein de leur établissement une fonction de déléguée ou délégué PSPS.

Organisation des études

Le dispositif de formation est organisé selon un principe modulaire. Il est constitué de trois modules respectivement de 3, 7 et 3 crédits ECTS et d'un module transversal de certification qui compte 2 crédits ECTS, pour un total de 15 crédits ECTS.

Le CAS est un programme qui se réalise à temps partiel, généralement à raison d'un jour et demi de cours par mois. Il représente environ 454 heures de travail dont 178 heures de cours à la HEP Vaud et à la HES de la Source.

La durée du programme standard est de deux années. Cette durée d'études peut être, au maximum, doublée congés éventuels compris (cas particuliers réservés). Le tableau 1 résume la répartition annuelle et les intitulés de chaque module, ainsi que le nombre de crédits et la durée de chaque unité.

Année 1		Année 2	
Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
M1 Partenariats, réseaux et négociations (PARENE) 3 ECTS – 5,5 jours		M4 Travail de certification finale 2 ECTS - 2 jours	
M2 Conduite de projets en PSPS et thématiques de santé (PROSAN) 7 ECTS – 11 jours + 2 jours certification			
M3 Accompagnement et encadrement (ACCEN) 3 ECTS – 4 jours			

Tableau 1 : Vue d'ensemble de la formation 2024-2026

Programme de la formation

Module PSDE100 - Partenariats, réseaux et négociations (PARENE) - 3 ECTS

Ce module, en partenariat avec l'Institut et Haute école de la Santé La Source, s'effectue avec les infirmières et infirmiers scolaires en formation au sein du DAS en Promotion de la Santé et Prévention dans la Communauté. Les rencontres, au fil de l'année, visent à accompagner le développement professionnel des participantes et participants, dans leurs fonctions de promotion de la santé à l'école.

Responsable du module

Moix Wolters Carole
 carole.moix-wolters@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

Marco Allenbach
 Stéphanie Dumas
 Corinne Mérini
 Carole Moix Wolters
 Christian Wilhelm

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSPS100-1	PARENE	3.5	2	-	-
	Total	3.5	2	-	-

Compétences travaillées

1, 2, 3, 5, 6, 8, 9

Modalités pédagogiques et de certification

Apports théoriques, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, échanges entre participantes et participants et analyse de situations.

Certification

La certification se déroule en sous-groupes, à travers des activités réalisées au fil de l'année. Des consignes détaillées à ce sujet seront remises au début de la formation.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure de :

- Se connaître, travailler la définition de leurs rôles et responsabilités, leur autonomie, leurs identités professionnelles, leurs environnements professionnels
- Collaborer de manière optimale en interprofessionnalité-intermétiers (négociation et partenariat)
- Construire et mobiliser des soutiens relationnels et collectifs à l'activité professionnelle
- Développer leur leadership partagé dans un réseau de promotion de la santé en milieu scolaire

Contenus

- Partenariat et négociation de rôle
- Conduite de réunion et construction d'un sens partagé
- Tissage d'un réseau et soutiens à l'activité

Module PSDE200 - Conduite de projets en PSPS et thématiques de santé (PROSAN) - 7 ECTS

Ce module vise à proposer aux participantes et participants un ensemble d'instruments et d'approches leur permettant de promouvoir et accompagner des projets de PSPS, de leur élaboration à leur évaluation.

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSDE200-1	Conduite de projets en PSPS	2	2	2.5	1.5
PSPS200-2	Thématiques et enjeux de santé	1	1	0.5	1
PSPS200-3	Séminaires d'approfondissement	-	-	1	-
	Total	3	3	4.5	2

Compétences travaillées

1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10

Modalités pédagogiques et de certification

Apports théoriques, partage d'expériences, exercices/ateliers pratiques, mises en situation, travail collaboratif et échanges entre participantes et participants.

Certification

Présentation par groupe et analyse d'un projet PSPS. Des consignes détaillées à ce sujet seront remises aux participantes et participants au début de la formation

Responsable du module

Moix Wolters Carole
carole.moix-wolters@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

PSDE200-1

Carole Moix Wolters
Christian Wilhelm
Nathalie Vallière
Marthe Nicolet

Intervenantes et intervenants de l'Unité PPS
Déléguées et délégués PPS

PSPS200-2

Nicolas Meylan
Divers intervenantes et intervenants de l'Unité PPS accompagnées et accompagnés par Nicolas Meylan ou Piera Gabola

PSPS200-3

Piera Gabola
Michel Favez
Claire-Lise Pellaton-Wolker
Catherine Sauer
Marjorie Valls

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure de :

- construire une démarche de projet ;
- identifier des besoins de santé ;
- conduire et mettre en œuvre un projet ;
- évaluer un projet ;
- identifier les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que leurs apports respectifs et collaborer avec eux.

PSDE200-1 : Conduite de projets en PSPS

Contenus

Ce cours a pour objectif d'accompagner les participantes et participants dans la construction d'une méthodologie facilitant la conduite de projets en PSPS.

- Inscription dans une politique d'établissement
- Identification des publics, de leurs besoins, des objectifs et indicateurs, planification, mise en œuvre, évaluation
- Méthodes qualitatives et quantitatives
- Pilotage, régulation et évaluation continue

PSPS200-2 : Thématiques et enjeux de santé

Contenus

- Présentation des enjeux généraux de promotion de la santé à l'école
- Présentation de problématiques actuelles et prioritaires en PSPS, concernant conjointement la médiation et la prévention (violence et harcèlement, migration, durabilité et éco-anxiété, etc.)
- Rencontre avec des cheffes de projets de l'Unité PPS

PSPS200-3 : Séminaire d'approfondissement

Contenus

Ces séminaires, en commun avec les délégués, ont pour but de permettre l'approfondissement d'une thématique à choix selon l'intérêt des et intervenants et les spécificités de leur contexte d'exercice de la médiation:

- La psychologie positive pour favoriser le bien-être des jeunes élèves
- Problématiques de jeunes ou de familles en situation précaire sur le plan social : mobiliser des ressources au service de quelques enjeux sensibles
- Souffrance psychologique de l'enfant et de l'adolescent : ses enjeux et ses retentissements en milieu scolaire
- Intervenir en classe

Module PSDE300 - Accompagnement et encadrement (ACCEN) - 3 ECTS

Ce module a pour visée de développer chez les participantes et participants des démarches de réflexion sur leur activité professionnelle, d'une part en tant que membre d'une équipe PPS et d'autre part dans la fonction spécifique de déléguée ou délégué PPS. À cet effet, une présence régulière est requise.

Son contenu pourra servir de base à la rédaction du travail de certification finale (module 4).

Responsable du module

Moix Wolters Carole
carole.moix-wolters@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

PSPS300-1

Carole Henry-Mouron
Christian Wilhelm

PSPS300-2

Sophie Schubert-Grundisch
Alexandra Papastéfanou

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSDE300-1	Analyse de pratiques comme déléguée ou délégué PSPS	-	1	1	1
PSPS300-2	Rencontres avec les responsables cantonales	0.5	-	-	0.5
	Total	0.5	1	1	1.5

Compétences travaillées

1, 2, 3, 5, 6, 9, 10

Modalités pédagogiques et de certification

PSDE300-1 :

Sur la base de situations amenées par les participantes et participants, analyses, échanges et élaborations de pistes.

PSDE300-2 :

Apports théoriques et pratiques, échanges entre participantes et participants.

Certification

Participation régulière et active aux rencontres.

Acquis de formation

Au terme de ce module, les participantes et participants seront en mesure :

- d'utiliser leurs capacités réflexives seule, seul et en équipe lors de situations complexes afin de proposer des pistes d'action communes ;
- de se positionner sur la base de leurs missions dans les collaborations au sein de l'équipe PSPS ainsi qu'avec différents intervenantes et intervenants externes ;
- de travailler les collaborations au sein de l'équipe PSPS et les missions de l'équipe PSPS ;
- de travailler les collaborations avec différents intervenantes et intervenants externes.

PSDE300-1 : Analyse de pratiques comme déléguée ou délégué PSPS

Contenus

L'objectif de ce cours est de renforcer la réflexivité individuelle et collective, en travaillant sur des situations amenées par les participant·e·s.

PSPS300-2 : Rencontres avec les responsables cantonales

Contenus

L'objectif de cette unité est de travailler la collaboration d'une part au sein de l'équipe PSPS et d'autre part avec différents intervenantes et intervenants externes.

- Travail sur la complémentarité des différentes fonctions au sein de l'équipe PSPS
- Travail sur la complémentarité des rôles avec les intervenantes et intervenants externes (par différentes thématiques)

Module PSDE400 - Certification finale - 2 ECTS

Ce module permet d'intégrer dans un travail de certification les différents apports de l'ensemble de la formation suivie.

Responsable du module

Moix Wolters Carole

carole.moix-wolters@hepl.ch

Intervenantes et intervenants

Piera Gabola

Marco Allenbach

N° d'unité	Titre de l'unité	Jours de cours			
		Année 1		Année 2	
		Semestre d'automne	Semestre de printemps	Semestre d'automne	Semestre de printemps
PSDE400-1	Travail de certification finale	-	-	-	1.5
	Total	-	-	-	1.5

Compétences travaillées

1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10

Modalités pédagogiques et de certification

Un accompagnement sous forme de consultation sur rendez-vous est proposé.

Certifications

Le travail de certification finale sera réalisé seul ou par groupe de maximum trois personnes en formation et portera sur la description et l'analyse d'une démarche de promotion de la santé ou de prévention en milieu scolaire proposée par les candidates et candidats. Il sera établi des liens entre cette démarche et des éléments théoriques et méthodologiques dans le domaine de la PSPS. La rédaction de ce travail pourra notamment s'appuyer sur les apports des modules 1, 2 et 3.

Des consignes détaillées à ce sujet seront remises aux participantes et participants au début de la formation.

Acquis de formation

Le travail de certification finale vise, pour les participants et participantes, à l'intégration des compétences travaillées dans la formation par la mise en oeuvre d'un projet d'établissement.

Calendrier de la formation

La formation aura lieu de septembre 2024 à fin juin 2026, et sera répartie en grande majorité sur des mercredis durant l'année académique.

Un calendrier détaillé avec les salles sera communiqué aux personnes admises ultérieurement.

Structure modulaire

L'organisation modulaire vise à augmenter la cohérence de la formation et repose sur un travail d'équipes de formatrices et formateurs. Elle favorise le développement de compétences qui intègre diverses sources de savoirs dispensés dans les cours et séminaires et constitue le cadre de l'évaluation certificative. Les modules d'enseignement sont, en règle générale, composés :

- d'unités de formation mettant en oeuvre diverses stratégies d'enseignement ;
- d'une part de travail personnel ;
- d'une modalité d'évaluation qui valide l'intégration des différents apports du module et la consolidation du développement des compétences visées.

Les unités de formation peuvent prendre la forme de cours ou de séminaire. Les séminaires permettent aux participantes et participants d'intégrer les apports du cours, notamment par le biais d'activités orientées sur la pratique et l'expérimentation de situations concrètes (ex. analyse de ses pratiques professionnelles). Les séminaires d'intégration permettent d'établir des liens entre des savoirs théoriques acquis dans le cadre de divers modules et des savoirs d'expérience acquis dans des lieux variés, en se centrant sur une thématique et sur l'analyse de la progression au cours du semestre.

Tableau de correspondance modules et compétences travaillées

Au regard de la présentation des compétences travaillées suivant le cadre des qualifications prévues pour les hautes écoles (cf. Compétences travaillées) et de la description des modules de formation (cf. Programme de formation), le tableau suivant met en correspondance les contenus de formation avec les compétences des participantes et participants au terme de leur formation.

Nom du module		Compétences	ECTS
PSDE100	Partenariats, réseaux et négociations (PARENE)	1, 2, 3, 5, 6, 8, 9	3
PSDE200	Conduite de projets en PSPS et thématiques de santé (PROSAN)	1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10	7
PSDE300	Accompagnement et encadrement (ACCEN)	1, 2, 3, 5, 6, 9, 10	3
PSDE400	Certification finale	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10	2

Principe de l'évaluation

L'organisation de la formation dicte le principe général de l'évaluation. Il s'agit pour les participantes et participants de prendre la mesure de l'acquisition progressive de leurs compétences et, pour l'institution, d'attester de leurs acquis. Deux types d'évaluation répondent à ces objectifs : l'évaluation formative et l'évaluation certificative.

Évaluation formative

En cours de module, l'évaluation formative offre des retours d'informations aux participantes et participants sur le niveau de leurs acquisitions. Cette évaluation peut prendre diverses formes, par exemple : bilans réflexifs, exercices pratiques, études de cas, discussions en groupe, analyses de vidéos, etc.

Évaluation certificative

A l'issue des modules certifiés, l'évaluation certificative détermine l'attribution des crédits ECTS correspondants. Cette évaluation sommative mesure l'atteinte du niveau de maîtrise des compétences professionnelles fixé par le plan d'études et mentionné dans le descriptif du module, en relation avec chacune des compétences travaillées.

Les modules 1et 2 font l'objet d'une évaluation certificative. Pour le module 3, c'est la participation active qui est validée. La mention acquis ou non acquis est attribuée.

Les modalités ainsi que les critères d'évaluation détaillés sont communiquées préalablement aux participantes et participants.

Evaluation des modules et du cursus

Afin d'assurer une régulation à court, moyen et long terme de la formation, l'avis des participantes et participant sur la formation est demandé à intervalle régulier, tout au long du parcours de formation, de manière orale collective par les formateurs et formatrices, et individuellement par un questionnaire en ligne. Ce dernier est soumis et analysé par le Centre de Soutien à l'enseignement (CSE). Ces évaluations contribuent à l'amélioration continue de la qualité de l'offre de

formation continue certifiée de la HEP Vaud.

Par ailleurs, à tout moment, il est possible de faire remonter auprès de l'équipe pédagogique, du ou de la responsable du CAS ou de la filière des formations continues certifiées toute information utile au suivi et à l'amélioration de nos programmes.

Frais d'inscription et taxes

Finance d'inscription à l'admission : CHF 100.-

Coût pour l'ensemble du CAS : CHF 7 500.-

En principe, la finance de formation est divisée en parts égales entre les semestres concernés. Elle fait l'objet d'une facturation semestrielle au 30 septembre et au 28 février au plus tard (pour plus d'informations, consultez la directive 02_01, article 13 ; etudiant.hepl.ch/directives)

Conditions d'admission

L'entrée en formation implique obligatoirement d'exercer parallèlement une activité de déléguée ou délégué PSPS.

Sont admises et admis au programme de formation, les candidates et candidats :

- porteuses ou porteurs d'un titre d'enseignement reconnu (ou jugé équivalent) ou d'un titre de niveau bachelor (ou titre jugé équivalent);
- pouvant faire valoir deux années d'expérience professionnelle.

Admission sur dossier

Si la candidate ou le candidat n'est pas en possession des titres requis pour l'admission, elle-il peut déposer une demande d'admission sur dossier auprès du Service académique dans les mêmes délais que l'inscription en ligne et l'envoi du dossier de candidature (**Directive 05_03** ; etudiant.hepl.ch/directives). Dans ce cas, une procédure spécifique est à suivre, impliquant notamment le paiement d'une finance d'inscription de CHF 300.- non remboursable.

Renseignements auprès du conseiller aux études

Téléphone: +41 21 316 92 70

e-mail: etudiants-fcc@hepl.ch

Les demandes déposées hors délai d'inscription ne seront pas prises en compte.

Procédure d'inscription à la formation

Constitution du dossier électronique de candidature

La démarche d'inscription s'effectue en ligne à l'aide du formulaire électronique : candidat.hepl.ch/formulaire-admission

Les documents suivants sont à télécharger en format électronique sur la plateforme en ligne :

- curriculum vitæ
- copie du titre requis par les conditions d'admission
- récépissé de paiement de la finance d'inscription (ou paiement en ligne via la plateforme)
- demande d'autorisation comprenant le préavis de sa direction d'établissement. Ce formulaire, accessible lors de l'inscription, est exigé uniquement pour les collaboratrices et collaborateurs salariés de la DGEO, de la DGEP, de la DGEJ ou de l'un des organismes subventionnés placés sous la surveillance de l'un de ces services cantonaux.

Jusqu'au dépôt final de la candidature en ligne, les données peuvent être actualisées et il est possible de déposer, supprimer ou remplacer les pièces jointes au dossier. Le délai d'inscription est fixé au **28 février**.

La HEP peut limiter les admissions lorsque le nombre de candidatures remplissant les conditions générales d'admission est supérieur aux places ouvertes à la formation. Dans ce cas, les candidatures sont retenues conformément au [règlement des études menant à un CAS, DAS MAS](#). L'ordre d'arrivée du formulaire électronique est pris en compte. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de repousser l'entrée en formation en cas de nombre insuffisant d'inscriptions.

Finance d'inscription

Versement de la finance d'inscription de CHF 100.- non remboursable sur l'IBAN CH59 0076 7000 L525 8094 4 (Banque Cantonale Vaudoise, BIC/SWIFT : BCVLCH2LXXX) ; titulaire : Haute Ecole Pédagogique, 1014 Lausanne, en précisant le motif du paiement, ainsi que votre nom et prénom « Finance Inscription_Nom_Prénom ». Ce paiement peut être directement effectué au moment de l'inscription en ligne.

Décision d'admission

La HEP étudie le dossier de candidature et décide de l'admission. Les candidates et candidats sont informés directement dans le dossier de suivi en ligne.

Prise en compte des études déjà effectuées

Une demande de prise en compte des études déjà effectuées peut être adressée au Service académique. Elle permet la prise en compte de crédits de formation obtenus dans le cadre d'une autre formation abordant des compétences similaires (Directive 05_04). Cette demande a lieu une fois en début de formation et au plus tard jusqu'au **31 août**.

Renseignements auprès du conseil aux études

Tél. : +41 21 316 92 70

Mail : etudiants-fcc@hepl.ch

Conditions spécifiques aux enseignant-e-s vaudois-e-s

Sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation d'entrée en formation (voir ci-dessus " Procédure d'inscription à la formation "), les collaboratrices et collaborateurs de Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO), de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et d'établissements d'enseignement spécialisé subventionnés par le DGEO bénéficient d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP Vaud du coût de la formation.

- d'une prise en charge par le service employeur ou par la HEP du coût de la formation;
- des conditions de décharge fixées par la décision de la Cheffe du Département de la formation (renseignements et informations auprès du service employeur concerné);
- d'une prise en charge, selon les modalités de défraiement, des frais de déplacements et de repas liés à la formation (renseignements et informations auprès des directions d'établissement).

Carte d'inscription

Les participantes et participants à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription. Il suffit de la demander au service académique (etudiants-fcc@hepl.ch) dès le démarrage de la formation. Cette carte permet de faire des photocopies (CHF 20 par année disponible) et de bénéficier de rabais dans certains commerces. à des formations continues certifiées peuvent bénéficier d'une carte d'inscription.

Pour plus d'informations : etudiant.hepl.ch/carte-etudiant

Conditions en cas de désistement

L'engagement dans le programme de formation est ferme dès la validation du dossier de candidature. En cas de désistement annoncé un mois avant le début de la formation, la facture est annulée. En cas de désistement annoncé moins d'un mois avant le début de la formation, la finance de formation du semestre concerné est due, sous réserve de cas de force majeure.

Délivrance des titres et du supplément au diplôme

Les titres sont décernés lorsque la participante ou le participant a satisfait aux exigences du règlement des études et du plan d'études. Ils sont accompagnés d'un supplément qui contient des informations précises sur la nature et le niveau du diplôme. Dès la décision prononcée, la participante ou le participant peut disposer d'une attestation de réussite. Une fois par année, la HEP Vaud organise une cérémonie de remise des titres.

Lorsqu'un programme de formation comporte deux ou trois étapes de qualifications (CAS, DAS, MAS), le cumul des titres n'est pas autorisé. Seul le titre de niveau supérieur est délivré.

Campus de la HEP Vaud

Le Campus de la HEP Vaud vous offre une diversité de services:

- [Activités culturelles et sportives](#)
- [Mobilité](#)
- [Bibliothèque](#)
- [Restaurant](#)

Renseignements divers auprès de [l'association des étudiantes et étudiants HEP](#)

Base juridique

Le présent guide constitue un document pédagogique susceptible d'être modifié. Seul le cadre juridique fait foi.

[Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(LHEP\)](#)

[Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique \(RLHEP\).](#)

[Règlement du 28 juin 2010 des études menant à un CAS, DAS, MAS \(RAS\)](#)

[Directive-05-57-CAS "Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire", option "Médiation scolaire" et option "Délégué à la PSPS"](#)